

Ce Championnat compte pour le Mérite national Jeunes et pour le Rankids Ain 2022 en tant que « Majeur ».

#### Conditions de participation

- o Ce championnat est ouvert à tous les jeunes joueurs et joueuses qui, à la date limite d'inscription :
  1. sont à jour de leur licence FFG 2022 auprès d'un golf de l'Ain.
  2. sont à jour de leur certificat médical ou de leur questionnaire de santé 2022.
  3. se sont acquitté du droit d'inscription : 35 € pour les 2 jours.

*Aucun remboursement ou débours ne sera effectué sur le montant de l'engagement dès lors que le joueur sera inscrit. Le joueur ou joueuse qui n'a pas acquitté son droit d'engagement ne peut pas jouer.*

4. Remplir les critères d'âge et de niveau suivants :

Catégories	Niveau de jeu		Forme de jeu	
	Garçons	Filles	Garçons et filles	
<b>U12</b> (nés en 2010 et après)	Maxi 36	Maxi 36	36 trous	Par + 4
<b>Benjamins/Benjamines</b> (nés en 2009 et 2008)	Maxi 24.4	Maxi 30.4	36 trous	Par + 4
<b>Minimes</b> (nés en 2007 et 2006)	Maxi 18.4	Maxi 30.4	36 trous	Par + 4

Aucun surclassement n'est autorisé.

#### Forme de jeu

U12, Benjamins/Benjamines, Minimes : 36 trous soit 18 trous par jour en Par + 4

Repères de départ : parcours « Jeunes » avec longueurs de jeu selon vadémécum de la FFG 2022.

#### Inscription

Les joueurs et joueuses devront s'inscrire uniquement par le biais de l'Association Sportive de leur Club et plus précisément auprès des Pros ou des Responsables Jeunes de leur Club.

Ces derniers devront :

- Regrouper toutes les inscriptions des jeunes de leur Club sur le formulaire qui est joint à ce règlement et publié sur la page « Championnat de l'Ain » sur le site <http://www.comitegolfain.com>
- Envoyer par e-mail ce formulaire d'inscription dûment rempli au plus tard le 19 octobre 2022 à midi aux adresses [winne.nienhuijs@orange.fr](mailto:winne.nienhuijs@orange.fr) et [secretariat@golfdelabresse.com](mailto:secretariat@golfdelabresse.com)
- Envoyer la totalité des règlements des inscrits (35€ / joueur) par virement au Comité de l'Ain ou par chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf de l'Ain) avant le 19 octobre 2022 à l'adresse suivante :

Comité Départemental de Golf de l'Ain – c/o Golf de la Sorelle  
Domaine de Gravagneux - 01320 Villette sur Ain

- S'assurer qu'au moins un parent accompagnateur pour 3 enfants inscrits est mentionné sur le formulaire d'inscription et que ces parents seront présents et disponibles pour être « suiveur de partie ».

Si le Championnat n'atteint pas les 100 joueurs et joueuses sur l'ensemble des catégories de U8 à Minimes, le Comité d'épreuve se réserve le droit d'attribuer jusqu'à 2 invitations (wild card) filles et garçons par catégorie.

## Règlement de l'épreuve

Le règlement général des épreuves fédérales s'appliquent (cf. vade-mecum FFG). Il est complété par le présent règlement particulier. Les règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Elles sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

1. Classement : Les 3 premiers scores en brut (cumul des 2 jours) de chaque catégorie seront primés.
2. Titre de Champion.ne : Dans chaque catégorie, filles et garçons, le titre de champion.ne départemental.e est attribué au meilleur cumul de scores en brut à l'issue des 2 tours.
3. Départage : En cas d'égalité, un play-off en trou par trou sera disputé sur les trous définis par le Comité de l'épreuve.

## Conditions particulières

1. Chariots : les chariots sont obligatoires en U12. L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée..
2. Utilisation des appareils de mesure : les appareils mesurant la distance ne sont pas autorisés pendant les 2 tours du Championnat. Ils restent autorisés lors de la partie de reconnaissance. (Cf. vade-mecum FFG)
3. Cadet : Les cadets sont interdits.
4. Accompagnants : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.
5. Suiveurs de partie : Les parties de U12 devront être suivies. Chaque club inscrivant des jeunes à ce Championnat doit envoyer des bénévoles (cf. supra).
6. Épreuve non-fumeur y compris pour les accompagnants.
7. Téléphones portables interdits durant l'épreuve.

Tout manquement au règlement sera sanctionné. La sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification du joueur.

## Comité d'épreuve

Le Comité d'épreuve est constitué d'un membre du Comité de l'Ain, du Président de la Commission Sportive du club hôte et de l'arbitre en charge de la compétition (ou de leur représentant).